



Fiche récapitulative extraite du Dossier Technique Amiante

La fiche récapitulative réglementaire mentionnée à l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique et est rédigée conformément à l'arrêté du 21 décembre 2012 dans le cadre de la constitution du Dossier Technique Amiante (D.T.A.) d'un immeuble bâti. L'obligation de compléter cette fiche récapitulative incombe aux propriétaires des immeubles mentionnés aux articles R.1334-17 et R.134-18 du Code de la Santé.

Dans le cadre de la réalisation de **travaux ou d'une démolition** concernant cet immeuble, la présente fiche récapitulative **ne doit, en général, pas être utilisée comme unique source** d'information sur la présence d'amiante. En effet, la réalisation d'un **repérage des matériaux et produits amiantés avant « travaux » (Code du Travail) ou « démolition » (Code de la Santé Publique)** peut s'avérer, le plus souvent, obligatoire.

A l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien, la fiche récapitulative extraite du « Dossier Technique Amiante » est tenu à jour par le propriétaire et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts.

Date de création : 17/11/2003

Dates de mise à jour : 30/10/2025

1. Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

2. Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

3. Propriétaire

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE,
Place de l'Hotel de Ville, 31170 TOURNEFEUILLE

4. Etablissement

Adresse du bien

Groupe scolaire CHATEAU, Allée des sports, 31170 TOURNEFEUILLE

Description Sommaire

Ecole. Groupe scolaire CHATEAU .

Nom de l'immeuble

Ecole Élémentaire

Localisation lot principal

Sans objet

Désignations des lots

Sans objet

Références cadastrales

Section : 000 A0, N° parcelle(s) : 41

Nature et situation de l'immeuble

Immeuble bâti, bien non indépendant

Permis de construire délivré en

De 1949 au 01/07/1997

5. Détenteur du dossier technique amiante

Nom

MAIRIE DE TOURNEFEUILLE, Monsieur THIERRY NOVIER

Fonction

Directeur Général Délégué

Service

Service Techniques

Adresse

4 rue Colbert, 31170 TOURNEFEUILLE

Téléphone

06 87 72 76 20

6. Modalités de consultation de ce dossier

Modalités de consultation

Mail, Visite

Lieu

4 rue Colbert, 31170 TOURNEFEUILLE

Horaires

Heures d'ouvertures des services techniques e la Mairie de
Tournefeuille

Contact

Personne détenant le DTA

7. Rapports de repérage

N° de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage
Non indiqué (1 page)	17/03/1997	QUALICONSULT - S.PICARD	Repérage Flocage Calorifugeage
0313199351	29/09/1999	QUALICONSULT - Non indiqué (3 pages)	Repérage faux plafonds
PB/03-6344	17/11/2003	QUALICONSULT - P.BERLACOURT	Repérage en vue de constitution DTA
N° 031311300519	03/06/2013	QUALICONSULT - Bertrand GUILLON	Repérage Avant Travaux
N° 838384	11/03/2021	QUALICONSULT - Mickael LAGNEAU	Repérage Avant Travaux
DIA-BZR04-2510-016	30/10/2025	DIAGAMTER - Monsieur Thomas GARRIGOU, HABITAT CONSEIL DIAGNOSTIC	Repérage DTA

8. Liste des locaux ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	N° de référence du rapport de repérage	Liste des parties de l'immeuble visitées ¹	Liste des parties de l'immeuble non visitées devant donner lieu à une prochaine visite ² et justification
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R.1334-20 du code de la santé publique	DIA-BZR04-2510-016	Extérieur - Perron I, Rez de chaussée - Hall I, Rez de chaussée - Bureau Direction, Rez de chaussée - Salle des maîtres S2, Rez de chaussée - Circulation I, Rez de chaussée - Local TGBT, Rez de chaussée - Local Ménage, Rez de chaussée - Couloir, Rez de chaussée - Salle de réunions, Rez de chaussée - Classe C1, Rez de chaussée - Circulation 2, Rez de chaussée - Classe C2, Rez de chaussée - Classe C3, Extérieur - Perron 2, Rez de chaussée - Classe C4, Rez de chaussée - Circulation 3, Rez de chaussée - Local BCD, Rez de chaussée - Classe C5, Rez de chaussée - Tisanerie, Rez de chaussée - Salle S6, Rez de chaussée - Classe C6, Rez de chaussée - Classe C7, Rez de chaussée - Classe C8, Rez de chaussée - Salle S7, Rez de chaussée - Cage d'escalier, Rez de chaussée - Hall 2, Rez de chaussée - Salle polyvalente, Rez de chaussée - Salle S4, Rez de chaussée - Sanitaires	Rez de chaussée - Pièce : Absence de moyens d'accès Charpente sous rampant : non visitable sans détérioration Espace derrière meubles : non visitable sans détérioration Face intérieur lambris bois : non visitable sans détérioration Intérieur coffrage : non démontable sans détérioration Intérieur des conduits de ventilation/fumée : Non visitable sans détériorations Revêtement derrière plaques de plâtres : non visitable sans détérioration Revêtement sous carrelage, faïence : non visitable sans détérioration Revêtement sous sol plastique : non visitable sans détérioration

		adulte 2. Rez de chaussée - Sanitaires adulte 1, Rez de chaussée - Sanitaires 2, Rez de chaussée - Sanitaires 1, Extérieur - Préau, Extérieur - Porche vélos, Rez de chaussée - Chaufferie, Extérieur - Façades, Extérieur - Toiture terrasse, Sous-sol - Vide sanitaire	
Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R.1334-21 du code de la santé publique	DIA-BZR04-2510-016	Extérieur - Perron 1, Rez de chaussée - Hall 1, Rez de chaussée - Bureau Direction, Rez de chaussée - Salle des maîtres S2, Rez de chaussée - Circulation 1, Rez de chaussée - Local TGBT, Rez de chaussée - Local Ménage, Rez de chaussée - Couloir, Rez de chaussée - Salle de réunions, Rez de chaussée - Classe C1, Rez de chaussée - Circulation 2, Rez de chaussée - Classe C2, Rez de chaussée - Classe C3, Extérieur - Perron 2, Rez de chaussée - Classe C4, Rez de chaussée - Circulation 3, Rez de chaussée - Local BCD, Rez de chaussée - Classe C5, Rez de chaussée - Tisanerie, Rez de chaussée - Salle S6, Rez de chaussée - Classe C6, Rez de chaussée - Classe C7, Rez de chaussée - Classe C8, Rez de chaussée - Salle S7, Rez de chaussée - Cage d'escalier, Rez de chaussée - Hall 2, Rez de chaussée - Salle polyvalente, Rez de chaussée - Salle S4, Rez de chaussée - Sanitaires adulte 2, Rez de chaussée - Sanitaires adulte 1, Rez de chaussée - Sanitaires 2, Rez de chaussée - Sanitaires 1, Extérieur - Préau, Extérieur - Porche vélos, Rez de chaussée - Chaufferie, Extérieur - Façades, Extérieur - Toiture terrasse, Sous-sol - Vide sanitaire	Rez de chaussée - Pièce : Absence de moyens d'accès Charpente sous rampant : non visitable sans détérioration Espace derrière meubles : non visitable sans détérioration Face intérieur lambris bois : non visitable sans détérioration Intérieur coffrage : non démontable sans détérioration Intérieur des conduits de ventilation/fumée : Non visitable sans détériorations Revêtement derrière plaques de plâtres : non visitable sans détérioration Revêtement sous carrelage, faïence : non visitable sans détérioration Revêtement sous sol plastique : non visitable sans détérioration
Autres repérages (préciser)	Repérage Flocage et	Non indiqué (1 page)	Ecole Elémentaire : Bâtiment
			Non indiqué

Calorifugeage		Ancien, Bâtiment Extension, vide sanitaire, chaufferie	
Repérage Faux plafond	0313199351	Groupe scolaire CHATEAU	Non indiqué (3 Pages)
Repérage DTA initial	PB/03-6344	Absence de précision	Non indiqué
Repérage avant travaux	N° 031311300519	Direction, Salle des maîtres, couloir, TGBT, Dégagement, Classe 2, classe 3, Classe 5, Classe 6, Classe 10, BCD, Classe 8, Classe 9, Tisanerie, rangement	Sans objets
Repérage avant travaux	N° 838384	Toiture, Casquette au-dessus des classes côté cour, Façade angle Nord-Ouest	Sans objets

¹Tous les locaux doivent être obligatoirement visités

²Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (ex : locaux inaccessibles, clefs absentes) et lorsqu'elle est connu, la date de repérage complémentaire programmé

9. Identification de matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Aucun matériau ou produit contenant de l'amiante de la liste A n'a été repéré.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	matériau ou produit	Localisation précise (référence au schéma ou à la photo)	Etat de conservation ²	Mesures recommandées par l'opérateur
17/11/2003	Repérage DTA	Dalles de sol beige	"Primaire classe + Préau" Bureau Direction, Salle des maîtres S2, Circulation 1, Local TGBT, Pièce, Local Ménage, Coulain, Circulation 2, Classe C2, Classe C3, Perron 2, Classe C4, Circulation 3, Local BCD, Classe C5, Tisanerie, Salle S6, Classe C6, Classe C7, Classe C8, Salle S7, Cage d'escalier, Hall 2, Salle polyvalente (Travaux de retrait réalisé) Salle S4	Bon état	Non indiqué
30/10/2025	Repérage DTA	Planchers. [Dalle de sol]	Extérieur - Perron 2, cf repère : 004	EP	Evaluation périodique
30/10/2025	Repérage DTA	Planchers. [Dalle de sol]	Rez de chaussée - Salle S4, cf repère : 013	EP	Evaluation périodique
30/10/2025	Repérage DTA	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiante-ciment)]	Sous-sol - Vide sanitaire, cf repère : 005	EP	Evaluation périodique
30/10/2025	Repérage DTA	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Sous-sol - Vide sanitaire, cf repère : 006	EP	Evaluation périodique

² Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage

Faire réaliser une « **évaluation périodique** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

10. Les évaluations périodiques

Evaluation obligatoire des matériaux et produits de la liste A de l'annexe I3-9 contenant de l'amiante

Sans objet

Evaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe I3-9 contenant de l'amiante

Date de la visite	Matériau ou produit concerné	Localisation	Etat de conservation	Mesures d'empoussièvement
17/11/2003	Dalle de sol beige	Salle S4	Bon état	Sans objets
30/10/2025	Dalle de sol beige - Zone homogène I3	Salle S4	EP	Sans objets
30/10/2025	Dalle de sol beige - Zone homogène 4	Perron 2	EP	Sans objets

II. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Sans objet

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Matériau ou produit	Localisation précise (référence au schéma ou à la photo)	Nature des travaux ou des mesures	Date des travaux ou des mesures conservatoires	Entreprises intervenantes	Indication des résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièvement (art. R. 1334-29-3 du code de la santé publique)
Dalle de sol	Salle polyvalente, Hall 2, Sanitaires adulte 2	« Retrait par décollement du support » (Absence de plan de retrait fournis)	12/05/2010	SITA Sud-Ouest,	Retrait, Examen visuel non fournis, Mesures non fournis
Dalle de sol	Circulation 2, Circulation 3	« Travaux de mise en conformité du groupe château pour réalisation EPMR » (Absence de plan de retrait fournis)	26/08/2011	SN EAS,	Retrait, Examen visuel non fournis, Mesures non fournis
Dalle de sol	Classe C4	Retrait dalles de sol sans colle à déposer (Plan de retrait fournis)	11/06/2012	DAUPHINE ISOLATION ENVIRONNEMENT SUD OUEST,	Retrait Examen visuel non fournis, <0,9fibre/litres
Dalle de sol	Bureau Direction, Salle des maîtres S2, Circulation 1, Local TGBT, Local Ménage, Couloir, Circulation 2, Classe C2, Classe C3, Local BCD, Classe C5, Tisanerie, Salle S6, Classe C6, Classe C7, Classe C8, Salle S7, Cage d'escalier	Travaux de désamiantage en RDC pour rénovation du site (Plan de retrait fournis)	30/05/2013	DILMEX,	Retrait, Examen visuel non fournis, <0,9fibre/litres

12. Recommandations générales de sécurité

Extrait de l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2012 :

« RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE »

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

- Dangerosité de l'amiante. Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaisissent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.
- Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation. L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe I-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâties et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailleur-mieux (<http://www.travailleur-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- Perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- Remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amianto.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

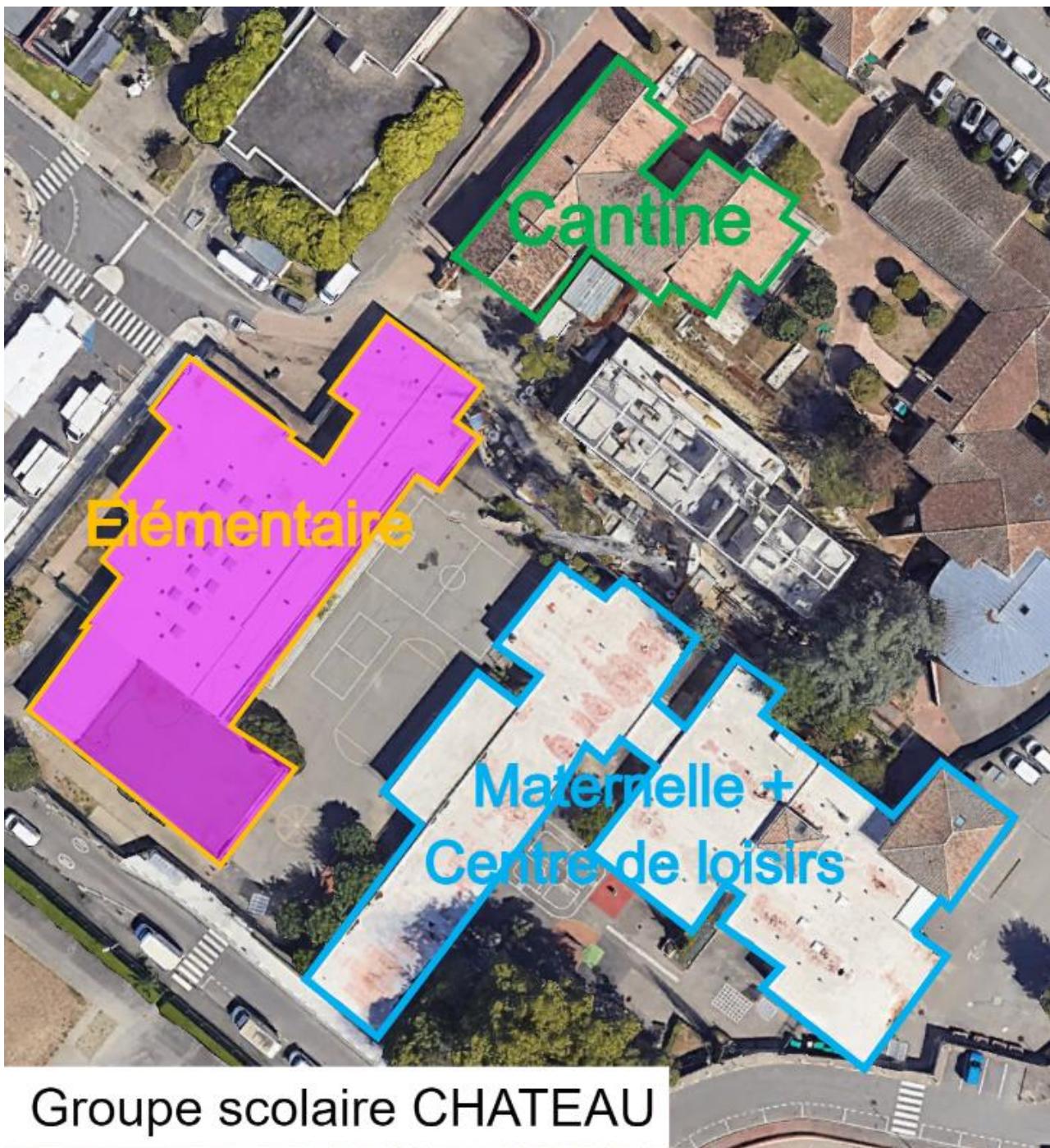
Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

- **Conditionnement des déchets.** Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.
- **Apport en déchèterie.** Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.
- **Filières d'élimination des déchets.** Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.
- **Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante.** Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
 - de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
 - du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
 - de la mairie ;
 - ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

- **Traçabilité.** Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie. »

13. Plans et/ou photos et/ou croquis



Groupe scolaire CHATEAU



Elémentaire



Réfectoire + ALT



Maternelle + Centre de loisirs



Bâtiment sujet au présent rapport

Ref : DIA-BZR04-2510-016	Plan de masse		Planche de repérage technique
Groupe scolaire CHATEAU, Allée des sports, 31170 TOURNEFEUILLE	Indice I	Auteur : Monsieur Thomas GARRIGOU	Plan de masse

	ZPSO #8 - Enduit projetée murs		ZPSO #7 et #10 - Calorifugeage avec enveloppe tissée plâtrée		Examen en présence
	Examen en absence		Prélèvement		Zone présentant des similitudes d'ouvrage
	Présence d'amiante		ZPSO #9 - Enduit projetée plafond		Faux plafonds non amianté (ZPSO #1/#2/#3/#12)
	Dalle de sol beige amianté recouvertes (ZPSO #4 et #13)				
	Faux plafond type I		Faux plafond type 2		Faux plafond type 3
	Dalle de sol beige		Calorifugeage		Enduit projeté

Réf : DIA-BZR04-2510-016	Rez-de-chaussée	Planche de repérage technique
Groupe scolaire CHATEAU, Allée des sports, 31170 TOURNEFEUILLE	Indice I	Auteur : Monsieur Thomas GARRIGOU Bat. Elémentaire du plan de masse

	Examen en présence		Examen en absence		Prélèvement
	Zone présentant des similitudes d'ouvrage		Présence d'amiante		ZPSO #5 - Plaques ondulées fibre-ciment servant de coffrage vide-sanitaire
	ZPSO #6 - Conduit				
	Revêtement dur (amiante-ciment)		Conduit		

Réf : DIA-BZR04-2510-016	Vide-sanitaire	Planche de repérage technique
Groupe scolaire CHATEAU, Allée des sports, 31170 TOURNEFEUILLE	Indice I	Auteur : Monsieur Thomas GARRIGOU Bat. Elémentaire du plan de masse

Voir en suivant :

- [Fiches campagnes retrait 2010](#)
- [Fiches campagnes retrait 2011](#)
- [Fiches campagnes retrait 2012](#)
- [Fiches campagnes retrait 2013](#)



Dossier Technique Amianté

N° 031.31.03.00094

Mairie de TOURNEFEUILLE : Ecole du Château – Centre de Loisirs

AMIA AMODT – MAJ 24/07/03 – indice b

ENR2

Fiche d'enregistrement de travaux de retrait ou de confinement d'amianté

Fiche N° ENR2 / 1.

Etablie par :

VISA

Jean-Christophe ALAUX
Responsable des Bâtiments
Mairie de Tournefeuille

Matériau ou produit concerné	N°	Nature des travaux	Localisation des travaux	Date de réception
dalle Vinyle amianté 40 kg		retrait par décolllement du support	salle polyvalente de l'élementaire du château	22/05/10

Entreprise ayant effectué les travaux	Installation destinataire des déchets amiantés
Raison sociale : Sita Sud Ouest Adresse : Représentée par :	Raison sociale : La Boisserie Adresse : voir fiche jointe . <input checked="" type="checkbox"/> CET Classe <input type="checkbox"/> Vitrification

Examen visuel des surfaces traitées	Contrôle(s) d'empoussièrement avant restitution
Organisme : Date de réalisation : Résultat :	Organisme : Date de réalisation : Concentration(s) mesurée(s) :

Cf. pièces annexes n°

Bordereau de suivi de déchet .

Enregistrements - Page 4

4. Enregistrements

Bordereau de suivi des déchets

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Page n° /

Bordereau n° :12052010-1
1. Émetteur du bordereau
 Producteur du déchet Collecteur de petites quantités de
déchets relevant d'une même rubrique (*voir annexe 1*)
 Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (*voir annexe 2*)

 Autre détenteur

N° SIRET :
NOM : Mairie de Tounnefeuille
Place de la Mairie
31170 TOURNEFEUILLE
Tél. : 05.61.15.93.80 Fax : 05.61.15.93.81
Personne à contacter : Mr ALAUX

3. Dénomination du déchet
Rubrique déchet : **[L1Z] [016] [015]**

Dénomination usuelle : AMIANTE LIÉE

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)
Déchets, UN 3288 Solide Inorganique toxique, n.s.a,6.1, II,(D/E)

5. Conditionnement:
 benne citerne GRV fût autre (préciser)

6. Quantité
 réelle estimée

O,000 donne(s)

7. Négociant (le cas échéant)
N° SIREN : **[LLL] [LLL] [LLL]**
NOM :
Adresse :
Adresse :
- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -
8. Collecteur-transporteur
N° SIREN : **[701] [980] [203]**
NOM : SITA SUD-OUEST

Adresse : 9 & 11 rue François ARAGO BP 82

31380 PLAISANCE DU TOUCH

Tél. : 05.62.89.26.00 Fax. : 05.62.89.26.05

Méj :

Personne à contacter : CLEMENT Thierry

- DECLARATION GENERALE DE L'EMETTEUR DU BORDEREAU -

Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

NOM :
Date :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -
10. Expédition reçue à l'installation de destination
N° SIRET : **[3117] [3105] [7719] [0112] [2]**
NOM : LABOSERVICES

Adresse : ZAC de l'Arié Est

82100 CASTEL-SARRASIN

Tél. : 0563325472 Fax : 0563325075

Méj :
Personne à contacter :

Quantité réelle présentée : tonne(s)

Date de présentation :
 oui non

Lot accepté :
Motif de refus :
Signataire :
Date :

Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET : **[LLL] [LLL] [LLL] [LLL] [L]**

NOM :

Adresse :

2. Installation de destination ou d'entreposage ou de stockage provisoire ou rconditionnement

oui (cadres 13 à 19 à remplir)
 non

N° SIRET : **[3117] [3105] [7719] [0112] [2]**
NOM : LABOSERVICES
Adresse : ZAC de l'Arié Est
82100 CASTEL-SARRASIN
Tél. : 0563325472 Fax : 0563325075
Méj :
Personne à contacter :
N° de CAP (le cas échéant) 2008010350
Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :

3. Dénomination du déchet
Rubrique déchet : **[L1Z] [016] [015]**

Dénomination usuelle : AMIANTE LIÉE

4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG (le cas échéant)
Déchets, UN 3288 Solide Inorganique toxique, n.s.a,6.1, II,(D/E)

5. Conditionnement:
 benne citerne GRV fût autre (préciser)

6. Quantité
 réelle estimée

O,000 donne(s)

7. Négociant (le cas échéant)
N° SIREN : **[LLL] [LLL] [LLL]**
NOM :
Adresse :
Adresse :

8. Collecteur-transporteur
Récépissé n° : **16631** Département : 31
Limite de validité : 22/04/2013
Mode de transport : Route
Date de prise en charge : **12/05/2010** - Agence MID-PYRENEES
31380 PLAISANCE DU TOUCH
Signature :
SITIA
Tél. : 05.62.89.26.00 Fax : 05.62.89.26.05
SITIA
Tél. : 05.62.89.26.03 Fax : 05.62.89.26.05

9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau :

Signature et cachet :

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -
Signature et cachet :

10. Expédition reçue à l'installation de destination
N° SIRET : **[3117] [3105] [7719] [0112] [2]**
NOM : LABOSERVICES

Adresse : ZAC de l'Arié Est

82100 CASTEL-SARRASIN

Tél. : 0563325472 Fax : 0563325075

Méj :
Personne à contacter :

Quantité réelle présentée : tonne(s)

Date de présentation :
 oui non

Lot accepté :
Motif de refus :
Signataire :
Date :

Signature et cachet :

11. Réalisation de l'opération
Code D/R :
Description :
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée
NOM :
Date :

Signature et cachet :

12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571*01) :

Traitement prévu (code D/R) :

N° SIRET : **[LLL] [LLL] [LLL] [LLL] [L]**

NOM :

Adresse :

L'original du bordereau suit le déchet.



Dossier Technique Amiante

N° 031.31.03.00094

Mairie de TOURNEFEUILLE : Ecole du Château – Centre de Loisirs

AMIA AMODT – MAJ 24/07/03 – indice b

ENR2	Fiche d'enregistrement de travaux de retrait ou de confinement d'amiante		
Fiche N° ENR2 / 2		Ville de TOURNEFEUILLE Etablie par : Directeur Services Techniques Thierry Novier	VISA 
Matériau ou produit concerné dalle vinyle amiante 180 kg	N°	Nature des travaux Travaux de retrait en confinement du groupe de l'école Château	Localisation des travaux couloir entre classe 4 et 5 pour réalisation EPNR
			Date de réception 26/08/2011
Entreprise ayant effectué les travaux		Installation destinataire des déchets amiante	
Raison sociale : SN EAS Adresse : 22 rue Roger Ségrave 33150 Cenon	<input checked="" type="checkbox"/> CET Classe <input type="checkbox"/> Vitrification		Raison sociale : SEDA Adresse : Route de Jeanne 49220 Champceau sur Beuvron
Représentée par :			
Examen visuel des surfaces traitées		Contrôle(s) d'empoussièvement avant restitution	
Organisme : Date de réalisation : Résultat :	Organisme : Date de réalisation : Concentration(s) mesurée(s) :		
Cf. pièces annexes n° Plan localisation - Certificat d'élimination - Bordereau de suivi			

Enregistrements - Page 4

Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

- A REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

1. Maître d'ouvrage ou détenteur du déchet :		Code chantier (s'il y a lieu) : A10532	Bordereau n° : 001
N° SIRET : 319013489		Adresse, téléphone, fax, mél : Maître d'ouvrage SEDATIS Groupe Sekkois à Tournon-sur-Rhône	
Adresse, téléphone, fax, mél : Place de la mairie 31900 Tournon-sur-Rhône		Adresse du chantier ou du lieu de détenion des déchets : Groupe Sekkois à Tournon-sur-Rhône	
Responsable : Membain Nouvel		Contre 31900 Tournon-sur-Rhône	
Dénomination du déchet : Code déchet : A10104		N° de certificat d'acceptation préalable : 626370-3004	
<input type="checkbox"/> Filière amiante libre		Nom du matériau : Mattox	
<input type="checkbox"/> Filière amiante liée		Code famille : 1	
Quantité en tonnes estimée : 0,15 T			
Installation d'élimination prévue : <input checked="" type="checkbox"/> site de stockage pour déchets dangereux			
<input type="checkbox"/> vitrification <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets non dangereux en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre) <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets inertes (interdit pour les déchets d'amiante libre)			
Adresse, téléphone, fax, mél : SEDA SAUVEZ LE 0241539536			
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus			
Date et signature du maître d'ouvrage/détendeur : 2008/07/01		Date et signature du maître d'ouvrage/détendeur : 22 juillet 2008	
- A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX  Adresse, téléphone, fax, mél : 22 rue Roger Salengro 33150 CENON N° registre du commerce : 05525351700 N° SIRET : 44331319100070 Responsable : Nicolas Bourassa Mentions au titre des règlements ADR/RID/ADNR/IMDG (le cas échéant) :			
Consistance du déchet :		Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Boues : <input type="checkbox"/>		Autre (préciser) : Solide	
Pulvérulent : <input type="checkbox"/>			
Date de remise au transport :		Conditionnement : <input type="checkbox"/> nombre de colis	
Département : 33		Palettes filmées <input type="checkbox"/>	
Limite de validité : 2011-05-15		Racks <input type="checkbox"/>	
N° SIREN : 443313191		Doubles-sacs chargés en GC ou GRV <input type="checkbox"/>	
Immatriculation du véhicule : BL41 KF		Autre (préciser) <input type="checkbox"/>	
Numéros des scellés (famille libre uniquement) : 4503906		Numéros des scellés (famille libre uniquement) : 4503906	
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus		Date et signature de l'entreprise de travaux : 22 juillet 2008	
- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR - Adresse, téléphone, fax, mél : G.H.T Gaëtan Haubois Transports La petite Chaptorière 53940 Ahuillé			
Récépissé n° : 2011-53-152		Date et signature du collecteur/transporteur : 22 juillet 2008	
Département : 33		<input type="checkbox"/> OUI (remplir cases 6 et 7) <input type="checkbox"/> NON	
Quantité en tonnes remise au transport :		<input type="checkbox"/> Transport multimodal : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cases 8 et 9) <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> réelle = <input type="checkbox"/> estimée =			
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus		Signature du collecteur/transporteur : GH	
- A REMPLIR PAR L'ÉLIMINATEUR APRÈS RÉCEPTION - Adresse, téléphone, fax, mél : 50 route de Soudour 53940 Givry-Sainte-Croix Responsable : SEDA SAUVEZ LE 0241539536 Date et motif de refus : 6 - ANCA			
N° SIRET : 32283805300039		Signature de l'éliminateur : GH	
Quantité reçue en tonnes : 0,15			
Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Date de réception : 05/04/11			
- A REMPLIR PAR L'ÉLIMINATEUR APRÈS OPÉRATION D'ÉLIMINATION - Adresse, téléphone, fax, mél : 50 route de Soudour 53940 Givry-Sainte-Croix Responsable : SEDA SAUVEZ LE 0241539534 Date et motif de refus : 6 - ANCA			
5. Réalisation de l'opération :		<input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets dangereux <input type="checkbox"/> vérification <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets non dangereux en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre) <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets inertes en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre) <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets inertes en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre)	
Date de réalisation de l'opération :		Signature de l'éliminateur : GH Signature de l'éliminatrice : 49220 CHAMPIERUS SUR BACONNE Tél. 02 41 95 13 28 / Fax 02 41 95 13 71 SEPA Route de Soudour	



Dossier Technique Amiante

N° 031.31.03.00094

Mairie de TOURNEFEUILLE : Ecole du Château – Centre de Loisirs

AMIA AMDT - MAJ 24/07/03 - indice b

ENR2	Fiche d'enregistrement de travaux de retrait ou de confinement d'amiante		
Fiche N° ENR2 / 3		Ville de TOURNEFEUILLE Directeur Services Techniques Etablie par :.....Thierry Novier.....	VISA 

Matériau ou produit concerné	N°	Nature des travaux	Localisation des travaux	Date de réception
dalle vermiculite amiante 300kg		Travaux de démolition Déviation PNR élément Eco Château	classe 4 élémentaire	24/08/2012

Entreprise ayant effectué les travaux	Installation destinataire des déchets amiante	
Raison sociale : DI Environnement Adresse : Allée Chastaignier BP 266 26 266 Montélimar Cedex Représentée par :	<input type="checkbox"/> CET Classe <input type="checkbox"/> Vitrification	Raison sociale : SEDA Adresse : Route de Séaut 49220 Champcevinet-Bouzonne

Examen visuel des surfaces traitées	Contrôle(s) d'empoussièvement avant restitution
Organisme : Date de réalisation : Résultat :	Organisme : EFGA Date de réalisation : 24/07/2012 Concentration(s) mesurée(s) : < 0,9 fibres/mm²

Cf. pièces annexes n° plan localisation - certificat élimination - Brevet de suivi

Enregistrements - Page 4

Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante**- A REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -**

Page n° /

1. Maitre d'ouvrage ou détenteur du déchet :	N° SIRET : <u>47 02 04 15007 67648-SEDA</u>
Adresse, téléphone, fax, mél : <u>Marie TOUROUETTE</u> <u>Agence de la sécurité - 31170 Toulouse</u>	Responsable : <u>MR TOUROUETTE</u>
Dénomination du déchet	Code déchet : <u>47 02 04 15007 67648-SEDA</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Filière amiante libre	Filière amiante liée
Code famille : <u>619</u>	Nom du matériau : <u>Scellets FePi</u>

Installation d'élimination prévue : <input checked="" type="checkbox"/> site de stockage pour déchets dangereux	
<input type="checkbox"/> vitrification	
<input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets inertes en casier dédié	
Adresse, téléphone, fax, mél : <u>49 92 20 CHAMPIEGNE SUR BRIONNE</u>	
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature du maitre d'ouvrage ou détenteur : <u>18.07.2012</u>
Date et signature de l'entreprise de travaux : <u>18.07.2012</u>	

2. Entreprise de travaux : DI ENVIRONNEMENT

Qualification :
N° registre du commerce : 421 341 006 00015

N° SIRET : 421 341 006 00015

Consistance du déchet :	Adresse, téléphone, fax, mél : <u>La petite Châlonne</u> <u>10 rue Chassegnaud - BP 266</u> <u>26206 MONTELIMAR CEDEX</u>
Roues : <input type="checkbox"/>	Responsable : <u>Nadège BOUAFIT</u> <u>Télé : 04 75 78 93 - Fax : 04 75 53 71 88</u>
Solide : <input checked="" type="checkbox"/>	Mentions au titre des règlements ADRI/ADNR/IMP (le cas échéant) : <u>UNISSO, déchets, cimantes blanc, 9, III, E</u>
Pulvérulent : <input type="checkbox"/>	Date et signature de l'entreprise de travaux : <u>18.07.2012</u>

3. Collecteur/Transporteur

Récépissé n° : 29/01/53 152 671

Département : 33
CHAMPIEGNE-SUR-BACONNE

Limite de validité : 12/05/2016

N° SIRET : 49 92 20 CHAMPIEGNE SUR-BACONNE

Immatriculation du véhicule : BFU 8KJ

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus

Conditionnement : Palettes filmées	nombre de colis : <input type="checkbox"/>	Entreposage provisoire : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 6 et 7)	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Racks	<input type="checkbox"/>	Transport multimodal : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 8 et 9)	<input checked="" type="checkbox"/> NON
Doubles-sacs chargés en GC ou GRV	<input type="checkbox"/>	Numéros des scellés (famille libre uniquement)	
Autre (précisez) : <u>Autre (précisez)</u>	<input type="checkbox"/>	Date et signature du collecteur/transporteur : <u>23/07/12</u>	
Signature du collecteur/transporteur : <u>EDNA</u>			

- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR TRANSPORTEUR -

Adresse, téléphone, fax, mél : La petite Châlonne
10 rue Chassegnaud - BP 266
26206 MONTELIMAR CEDEX

Responsable : EDNA

Date et motif de refus :

5. Réalisation de l'opération :

- site de stockage pour déchets dangereux
- vitrification
- site de stockage pour déchets non dangereux en casier dédié (interdit SEDA déchets d'amiante libre)
- site de stockage pour déchets inertes en casier dédié (interdit SEDA déchets d'amiante libre)

Lot accepté : OUI NON

Date de réception : 24/07/12

- A REMPLIR PAR L'ÉLIMINATEUR APRÈS OPÉRATION D'ÉLIMINATION -

6. Éliminateur

Rouge ce 29/01/53 13-71
49 92 20 CHAMPIEGNE SUR-BACONNE

N° SIRET : 49 92 20 CHAMPIEGNE SUR-BACONNE

Quantité reçue en tonnes : 0,7030

Lot accepté : OUI NON

Date de réception : 24/07/12

L'original du bordereau suit le déchet.

Copie « confirmation du traitement subi par le déchet » destinée à l'émetteur.



Dossier Technique Amiante

N° 031.31.03.00094

Mairie de TOURNEFEUILLE : Ecole du Château – Centre de Loisirs

AMIA AMDT - MAJ 24/07/03 - indice b

ENR2

Fiche d'enregistrement de travaux de retrait ou de confinement d'amiante

Fiche N° ENR2 / 4

Ville de TOURNEFEUILLE
Etablie par : ... Directeur Services Techniques
Thierry Novier

VISA

Matériau ou produit concerné	N°	Nature des travaux	Localisation des travaux	Date de réception
Jalles revêtement amiante		Peinture gris souris et revêtement Totalité de l'élémentaire existante/ sol souple élémentaire châsses	classe 4 - salle polyvalente avec stockage combi-salle polyvalente et bureau et combi accès PMR	27/12/2013

Entreprise ayant effectué les travaux	Installation destinataire des déchets amiantés
Raison sociale : DILNEX Adresse : ZI de Trompeleur 33250 Pauillac Représentée par : Dr Houque Jérôme	Raison sociale : INERTIAN Adresse : 471 route de Lanteguy Est 40110 Roaillan

Examen visuel des surfaces traitées	Contrôle(s) d'empoussièvement avant restitution
Organisme : Date de réalisation : Résultat :	Organisme : ITCA Date de réalisation : 25 & 26/07/2013 Concentration(s) mesurée(s) : 20,9 fibres/litre

Cf. pièces annexes n°

Enregistrements - Page 4

4. Enregistrements

Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

1. Maître d'ouvrage ou détenteur du déchet :
N° SIRET : 31170 TOURNEFEUILLE
Adresse, téléphone, fax, mél. :
Hôtel de Ville
Responsable :
31170 TOURNEFEUILLE

Dénomination du déchet
Code déchet :
 Filière amiante libre
 Filière amiante liée

Installation d'élimination prévue :
Adresse, téléphone, fax, mél. :

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Code chantier (s'il y a lieu) : TM CTAV - 1.0110 MORCEAU
Bordereau n° : 1

Adresse du chantier ou du lieu de détenion des déchets :

Groupe scolaire du Châtel
Place de la Gare
31170 TOURNEFEUILLE

N° certificat d'acceptation préalable :
C APR 23 034 - A

Quantité en tonnes estimée :

sitc de stockage pour déchets dangereux
vérification
site de stockage pour déchets non dangereux en caister défilé (interdit pour les déchets d'amiante libre)
site de stockage pour déchets inertes en caister défilé (interdit pour les déchets d'amiante libre)

2. - reprise de travaux :

Quantification :
N° registre du commerce : DILMEX
N° SIRET : 33250 PATURELAC
Constance du déchet : Tél. 05 56 59 64 57
Fax : 05 56 59 64 57
Siret 342 106 960 00020 - APE 142A

Date et signature du maître d'ouvrage ou détenteur : 06/07/05

Date et signature de l'entreprise des travaux : 06/07/05

- À REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX -

Adresse, téléphone, fax, mél. :

Responsable : 100001 DIVAC
Mentions au titre des règlements ADR/RID/ADNR/IMDG (le cas échéant) :
MV 2590 Denier umante blanche, 3, 11 (C)

Date et signature de l'entreprise des travaux : 08/07/05

Date et signature du collecteur/transporteur : 08/07/05

Adresse, téléphone, fax : 01 34 77 00 00

Responsable : M. Louis CLERCQ ROQUES

Quantité en tonnes remise au transport :

réelle = 1.0110
estimée = 1.0110

Conditionnement : Palettes filmées

Racks 1

Double-sacs chargés en GC ou GRV 1

Autre (précisez)

Numéros des scellés (amiante libre uniquement) :

Entreposage provisoire :

Palettes filmées 1

Double-sacs chargés en GC ou GRV 1

Autre (précisez)

Transport multimodal : NON

Numéros des scellés (amiante libre uniquement) :

OUI (remplir cadres 8 et 9) NON

des renseignements ci-dessus :

Attesté l'exhaustivité

Date et motif de refus :

Attesté l'exhaustivité



-À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

n° 11861*02

Page n°
1